

Département de la Côte d'Or

Arrondissement de Dijon
Canton de Dijon VI

Commune de
Corcelles-les-Monts

PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 1^{ER} AVRIL 2026 À 19H30

(DATE DE CONVOCATION : 26 MARS 2026)

Présents : BERTILLON Nathalie, BRASSART Alexandre, CARMINATI-POILLOT Françoise, CHARRE Gaëlle, COLLUS David, DARLET Virginie, DURUPT Florent, FEBVAY Agnès, FROGNET Sandrine, GERARD Jean-Yves, GUICHARD Anne, MOREAU Émilie, OGIER-ROUMI Michaël, PARISE Patrick, TOURTE Jean

Excusé : /

Absent : /

Secrétaire : Émilie MOREAU

Ordre du jour

0. Préambule : lecture de la charte de l' élu
1. Convocation des élus par mail
2. Vote du taux des taxes
3. Budget primitif 2026
4. Indemnités du Maire et des Adjointes
5. Subvention aux personnes de droit privé
6. Délégation de compétences au Maire
7. Délégation de fonction aux Adjointes
8. Désignation du correspondant défense
9. Commissions communales
10. Numérotation d'immeubles dans le lotissement
11. Représentant de la commune auprès de la SPLAAD
12. Suppléant du Maire au conseil métropolitain
13. Nomination de 3 élus au Comité des Fêtes
14. Informations et questions diverses

0- Préambule : lecture de la charte de l' élu

Conformément à la réglementation, Madame le Maire donne lecture de la charte de l' élu local, annexé au PV.

1- Convocation des élus par mail

L'article L.2121-10 du CGCT indique que la convocation au conseil municipal est transmise de manière dématérialisée ou, si les conseillers municipaux en font la demande, adressée par écrit à leur domicile.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, que les convocations des prochaines séances seront transmises par voie électronique (courriel).

2- Vote du taux des taxes

Le calcul se fait sur la base déterminée par administration fiscale de chaque bien immobilier.
Après présentation des taux actuels, à savoir :

- Foncier bâti : 34,60 %
- Foncier non bâti : 43,45 %
- Taxes d'habitation : 5,18 % (résidences secondaires et locaux vacants)

le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas augmenter les taux d'imposition pour

l'année 2026.

3- Budget primitif 2026

Madame Agnès FEBVAY, 1^{ère} Adjointe, présente le budget primitif pour l'exercice 2026.

	DEPENSES	RECETTES
Section de Fonctionnement	483 800,00 €	483 800,00 €
Section d'Investissement	211 300,00 €	211 300,00 €

Côté Fonctionnement : dépenses en hausse dues à l'augmentation des frais de personnel et des charges de services extérieurs comme la réparation de la toiture de l'église, le remplacement d'un store de la salle des fêtes.

Côté investissement : il est à noter la participation de la commune de Flavignerot quant à une prise en charge de 50% de l'achat et des travaux du bar/restaurant « Le Relais des Monts ».

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le budget 2026 tel que présenté.

4- Indemnités du Maire et des Adjointes

Indemnité du Maire

Madame le Maire explique, qu'en application des articles L2123-23 et article L 2511-35 du Code général des collectivités territoriales, elle peut bénéficier d'un taux de 44,30 % du taux maximal de l'indice brut terminal de la fonction publique soit 1820,96 € brut mensuel.

Ce montant est accordé automatiquement sans vote du conseil municipal sauf si le Maire souhaite déroger à cette règle.

Depuis de nombreux mandats les Maires successifs n'ont pas sollicité le taux maximum autorisé. Dans cette même démarche, Madame le Maire souhaite que le conseil municipal lui accorde une indemnité de 39 % soit 1603,10 € brut mensuel.

Après en avoir délibéré, le **Conseil Municipal valide** ce point à l'unanimité.

Indemnité des Adjointes

Madame le Maire propose de fixer une indemnité de 9 % de l'indice brut terminal, soit 369,95 € brut mensuel.

Après en avoir délibéré, le **Conseil Municipal valide** ce point à l'unanimité.

5- Subvention aux personnes de droit privé

Madame le Maire informe avoir reçu deux demandes de subvention d'associations corcelloises pour un montant total de 800 €. Elle rappelle que les associations doivent organiser une manifestation par an pour la population de la commune.

La première concerne l'association « Les amis des livres », qui sollicite 500 € afin de soutenir le financement de leur manifestation qui s'est tenue le 07 mars 2026.

La seconde concerne l'association « Les Arts au Soleil » pour laquelle une subvention de 300 € est proposée afin d'aider au financement de leur exposition des 30/31 mai et de leur soirée « apéro Picasso » du 07 novembre 2026.

Après en avoir délibéré, le **Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accorder** ces deux subventions.

6- Délégation de compétences au Maire

Madame le Maire précise les articles pour lesquels elle souhaite une délégation du conseil pour assurer une bonne administration communale et permettre de prendre certaines décisions relevant normalement de la compétence de ce dernier, à savoir :

- **L2122-22-4°** De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- **L 2122-22-5°** Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- **L2122-22-8°** Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

- **L2122-22-9°** Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte** ces délégations.

7- Délégation de fonction aux Adjoint

Afin d'assurer une gestion efficace et fluide des affaires communales, Madame le Maire décide de confier les délégations suivante à :

- Madame Agnès FEBVAY, 1^{ère} Adjointe
 - o Elaboration et suivi du budget, des dépenses, recettes et subventions. Relation avec le Service de Gestion Comptable
 - o Délégation de signature, en cas d'absence ou d'empêchement du Maire, pour tous actes administratifs courants et courriers divers
- Monsieur Jean-Yves GERARD, 2^{ème} Adjoint
 - o Entretien du patrimoine communal
 - o Suivi des travaux communaux, relation avec les entreprises
 - o Suivi des dossiers d'urbanisme (permis de construire...)

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité,** ces délégations.

8- Désignation du correspondant défense

Conformément aux instructions du ministère des Armées, nous devons désigner un correspondant défense. Ce dernier est chargé de relayer les informations relatives à la défense nationale, participer au devoir de mémoire, maintenir le lien entre la commune et les autorités militaires.

Madame le Maire propose Monsieur David COLLUS, volontaire, pour assurer cette mission.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne** Monsieur COLLUS à ce poste de correspondant défense.

9- Commissions communales

Commission « Finances » :

Vice-présidente : Agnès FEBVAY

Commission « Travaux-Urbanisme » :

Vice-président : Jean-Yves GERARD

Commission « Animation et lien intergénérationnel » :

Vice-présidente : Françoise CARMINATI-POILLOT

Commission « Communication » :

Vice-présidente : Émilie MOREAU

Commission « Bien Vivre Ensemble » :

Vice président : Alexandre BRASSART

Commission temporaire « Tour de France » jusqu'au 5 Août :

Vice-présidente : Françoise CARMINATI-POILLOT

Un budget de 5 000€ est alloué à cette commission

Une liste des membres de chaque commission est mise en annexe.

10- Numérotation d'immeubles dans le lotissement

Lors de la délibération du conseil municipal en date du 7 décembre 2023, il a été retenu le nom des allées et de la place pour la 2nde tranche du lotissement « Derrière les Jardins ». La SPLAAD nous demande de valider la numérotation des lots de celle-ci.

- Allée des Sittelles et Place Orsola : Les propositions de numérotation sont **acceptées par le Conseil Municipal**.
- Allée des Hirondelles : Le conseil municipal charge Madame le Maire de demander à la SPLAAD de revoir sa proposition afin d'attribuer un n° distinct à chaque lot.

11- Représentant de la commune auprès de la SPLAAD

La SPLAAD accompagne la commune dans son projet d'aménagement, il est nécessaire qu'elle y soit représentée. Sur proposition de Madame le Maire, Monsieur Jean-Yves GERARD est désigné représentant de la commune auprès de la SPLAAD **avec l'avis favorable du Conseil Municipal**.

12- Suppléant du Maire au conseil métropolitain

Il convient de désigner un élu qui pourra représenter la commune en cas d'absence de Madame le Maire. Sur proposition du Maire, Madame Agnès FEBVAY **est désignée, à l'unanimité**, comme suppléante au Conseil Métropolitain.

13- Nomination de 3 élus au Comité des Fêtes

Dans les statuts du Comité des Fêtes il est notifié de désigner trois élus pour faire le rapport des activités de celui-ci au conseil municipal.

Monsieur Patrick PARISE, Madame Sandrine FROGNET et Madame Émilie MOREAU sont désignés pour représenter le Conseil Municipal au sein du Comité des Fêtes.

14- Information et questions diverses

- Personnel communal :
 - o Le temps de travail de la secrétaire de mairie sera augmenté de 10h par semaine à compter du 1^{er} avril 2026. Travail réparti sur 5 jours pour un meilleur accueil du public
 - o L'agent communal Luis DE ALMEIDA sera en charge de l'état des lieux lors des locations des salles communales
- Travaux :
 - o Réfection du mur près de l'ancienne école par l'artisan Fabien DORMOY pour un coût de 1 560 € TTC
 - o Réfection du lavoir du haut, suite dégradation par véhicule « non identifié », pour un montant de 880 € TTC
 - o Réfection de la porte de la cave du « Relais des Monts » : devis en cours
- Evènements :
 - o Passage du Tour de France féminin : circulation fermée le 04/08/26 de 12h à 18h
 - o Festival Golden Coast : montage/installation à partir du 05/08/26
 - o Prochain conseil : lundi 11 mai à 19h30

Séance levée à 20h56

**La Secrétaire,
Émilie MOREAU**

**La Maire,
Nathalie BERTILLON**